

# DOSSIER D'INSCRIPTION



## SECTION FEMININES

**U15**

*2004, 2005 et 2006*

**U18**

*2001, 2002 et 2003*

**SAISON 2018-2019**



## US Tours Rugby

55 Boulevard Tonnellé

37000 TOURS

Tél. : 02.47.39.28.15

Fax : 02.47.37.57.94

Site : [ustours-rugby.fr](http://ustours-rugby.fr)

Mail : [ustours.rugby@wanadoo.fr](mailto:ustours.rugby@wanadoo.fr)

# SOMMAIRE

Organisation générale.....	03
Règlement intérieur (saison 2018/2019).....	04 à 06
Liste des documents à fournir pour l'inscription.....	07
 <u>Documents à retourner :</u>	
Fiche de renseignements club .....	09
Décharge de responsabilité médicale.....	10
Décharge transport des enfants.....	11
Acceptation du règlement intérieur.....	11
Autorisation photographie et/ou film.....	12
Paie ment de la cotisation.....	13

Vous devez garder l'ensemble du dossier d'inscription.  
Sauf les documents à partir de la **page 09**  
qui sont à remettre pour l'inscription  
**le plus rapidement possible avec**  
**le certificat médical à télécharger**  
**sur votre espace FFR personnel**



## ORGANISATION GENERALE

### Moins de 15 ans

Joueuses nées en 2004, 2005 et 2006

Entraînements les mardis et jeudis de 18h30 à 20h au stade de la chambrierie

Compétitions de rugby à 7

### Moins de 18 ans

Joueuses nées en 2001, 2002 et 2003

Entraînements les mardis et jeudis de 18h30 à 20h au stade de la chambrierie

Compétitions de rugby à 7

### ADRESSE DES STADES :

**Stade  
TONNELLE**

55 Boulevard TONNELLE  
37000 TOURS

**Stade de la  
CHAMBRERIE**

7 Rue de TARTIFUME  
37100 TOURS



## REGLEMENT INTERIEUR

### SECTION FEMININES SAISON 2018/2019

#### Article 1 : Le respect

- A/ **Le respect de l'équipe d'encadrement, des coéquipiers** passe par votre écoute et votre attention lorsque l'on vous parle, le respect des consignes, la politesse lorsque vous vous exprimez et un « bonjour » lorsque vous arrivez
- B/ **Le respect du matériel, des équipements et des lieux** passe par une utilisation conforme à ceux-ci, le respect des consignes d'utilisation et la propreté des lieux occupés. C'est impératif.
- C/ **Respect des horaires d'entraînement et des rendez-vous des rencontres**
- D/ **Les adversaires, les arbitres, les coachs adverses...** eux aussi doivent être respectés.

#### Article 2 : L'adhésion

- A/ Tout dossier d'inscription d'un futur **adhérent mineur doit être remis par un parent**
- B/ Les cotisations doivent être acquittées lors de l'inscription afin de permettre d'établir la licence. **Aucune licence ne pourra être émise en l'absence de règlement.**
- C/ Par la signature du présent règlement intérieur, le parent seul signataire reconnaît et atteste si il n'est pas seul titulaire de l'autorité parentale sur son enfant mineur, avoir informé le co-titulaire de l'exercice de l'autorité parentale, lui avoir remis un exemplaire des documents d'adhésion et annexes et avoir obtenu son accord pour régulariser seul l'ensemble de ces documents.

#### Article 3 – L'engagement des adhérents

- A/ Les adhérents s'engagent à **nous informer des changements de coordonnées ou d'adresse**
- B/ Présence régulière aux entraînements. En cas d'absence, prévenir l'entraîneur ou le dirigeant de la catégorie. **Les absences trop fréquentes et/ou non excusées pourront entraîner des matchs de suspensions.**
- C/ Les adhérents s'engagent à avoir un **bon comportement sur et hors des terrains**
- D/ Les adhérents s'engagent à respecter les horaires donnés par l'équipe d'encadrement
- E/ Les adhérents s'engagent à **attendre la présence** de l'entraîneur et/ou une personne de l'équipe d'encadrement avant d'entrer sur le terrain.
- F/ La tenue exigée lors des entraînements est : 1 short, 1 tee-shirt, 1 paire de crampons et un **protège dents**, le tout dans un sac de sport (tenue à adapter en fonction de la météo). **Pour des raisons d'hygiène, la douche est obligatoire à la fin de chaque entraînement.**

- G/ La tenue exigée lors des matchs est : maillot de match, short et chaussettes du club, 1 paire de crampons, un **protège dents**
- H/ Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux, de montres ou autres fantaisies est interdit pendant les entraînements et les matchs.
- I/ **En cas de vol ou dégradation**, vélo, véhicule, équipement sportif, bijoux ou toute autre chose, le club décline toute responsabilité.

#### Article 4 – L’engagement des parents d’adhérent mineur

- A/ Les parents de mineurs s’engagent à **nous informer tout changement de coordonnées ou d’adresse**
- B/ Les parents de mineur s’engagent à **suivre 2 fois au minimum dans la saison** leur enfant
- C/ Les parents de mineur s’engagent à **respecter les horaires** donnés par l’équipe d’encadrement
- D/ Les parents de mineurs s’engagent à **accompagner et venir rechercher** leur enfant lors des entraînements et des matchs à domicile. Il en sera de même pour les matchs à l’extérieur, sauf lorsque le club met en place un système de transport (tels que bus, minibus, train, avion...).
- E/ Les parents de mineurs s’engagent à **attendre la présence de l’entraîneur** et/ou une personne de l’équipe d’encadrement avant de laisser son enfant.
- F/ Les parents de mineurs s’engagent à **prévenir impérativement le dirigeant de la catégorie ou l’entraîneur en cas d’absence** à un entraînement ou à un match.
- G/ **Lors des matchs**, les parents de mineurs s’engagent à **encourager tous les enfants** participant à une compétition. Ils s’engagent à respecter l’adversaire, l’arbitre, les dirigeants des autres associations et à ne prendre à partie aucune personne lors de quelque compétition. Le rugby est un sport collectif où le respect tient une place importante.
- H/ Les éducateurs sont responsables des entraînements et de leur contenu. Dans ce cadre les parents s’engagent à adopter une position d’observateur et de neutralité.
- I/ Il est demandé aux parents d’assister régulièrement aux matchs des enfants.

#### Article 5 – Les responsabilités des éducateurs et du bureau de l’US Tours

- A/ Les enfants ne doivent pas venir sur les stades avec des objets de valeur. L’US Tours et ses représentants ne peuvent être tenus pour responsables en cas de vol, de dégradations ou de perte d’un bien.

#### B/ Sur la base du rapport de l’entraîneur, des représentants du bureau et des éducateurs

Siège social : 55, boulevard Tonnellé – 37000 Tours - Tél. : 02 47 39 28 15 – Fax : 02 47 37 57 94 - Courriel : [USTOURS.rugby@wanadoo.fr](mailto:USTOURS.rugby@wanadoo.fr)

Agrément ministériel des associations sportives n° 37.S.592

Renseignements protégés par la CNIL (Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés)

**réunis en conseil de discipline peuvent exclure définitivement un adhérent du club notamment pour les motifs suivants :**

- Geste et/ou comportement violent
- Casse ou non-respect du matériel
- Non-respect de l'équipe d'encadrement, des coéquipiers ou des adversaires
- Absences non excusées et/ou trop répétitives à l'entraînement comme au match
- Non respect du présent règlement
- Vol
- Tout comportement incompatible avec l'éthique des valeurs du rugby et du club.

L'adhérent faisant l'objet d'une procédure d'exclusion peut demander à être entendu par ce conseil sur les faits qui lui sont reprochés avant que ce dernier ne prenne sa décision. Il peut à cette occasion être accompagné par ses parents ou représentants légaux.

C/ **L'entraîneur est le seul décideur** des joueurs sélectionnés pour les matchs. Il est également le seul à décider des joueurs entrant sur le terrain pendant les rencontres.

D/ Le bureau a **le droit de refuser une inscription**

E/ En cas de renvoi du club, **aucun remboursement ne sera possible**

F/ Le bureau se réserve le droit de modifier le présent règlement en cours de saison. Il en informe chacun des membres du club.

## **Article 6 – Les sanctions**

A/ **Une exclusion de l'entraînement ou du tournoi en cours.**

B/ **Un match ou un tournoi de suspension.**

C/ **Interdiction de participer à la fin des compétitions** (championnats, coupe, tournois, etc..), en cas de récidive.

D/ **Renvoi du club**, voir article 5 (B)

## **Article 7 – Les mises à disposition du club**

A/ Le club met à disposition de ses adhérents une équipe d'éducateurs et de responsables administratifs.

B/ Lorsque les conditions climatiques le permettent, le club met à disposition de ses adhérents **des terrains et du matériel.**

C/ Lorsque cela sera possible, le club organisera des activités sportives en vue de développer les capacités sportives des enfants (adresse, sécurité, vitesse...) en intérieur ou en extérieur.



## LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- La fiche de renseignements Club page 09
- Autorisation médicale page 10
- Autorisation transport page 11
- Acceptation du règlement intérieur page 11
- Autorisation photographique et/ou film page 12
- Le montant de la cotisation page 13
- 1 photo d'identité pour un renouvellement ou une mutation  
Ou 2 photos d'identité pour une nouvelle adhésion.  
Merci de ne transmettre que des photos originales noir et blanc ou couleur (pas de photocopies).
- 1 enveloppe timbrée à l'adresse des parents
- **Le Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du Rugby, à télécharger sur votre espace FFR personnel**
- Pour une nouvelle inscription ou une mutation, photocopie de la carte d'identité de l'enfant ou du livret de famille.

# DOSSIER D'INSCRIPTION



## SECTION FEMININES

**U15**

*2004, 2005 et 2006*

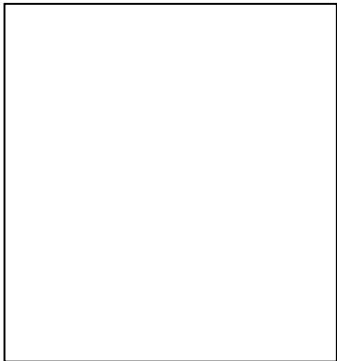
**U18**

*2001, 2002 et 2003*

## SAISON 2018-2019

# Documents ci-après à rendre





# FICHE DE RENSEIGNEMENTS CLUB

Catégorie  M14  M16  M18

1<sup>ère</sup> Inscription  Renouvellement  Mutation  Nom du club d'origine.....

## LE JOUEUR :

Nom et prénom .....

Date et lieu de naissance .....

Portable ..... Email .....

Etablissement scolaire fréquenté.....

Problème de santé, allergie .....

Pointure : ..... Taille Short : ..... Taille Maillot : .....

## LE PERE :

Nom et prénom .....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Portable ..... Email .....

Profession .....

## LA MERE :

Nom et prénom .....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Portable ..... Email .....

Profession .....

N° SS :	Organisme : CPAM ou autre .....
Mutuelle : OUI - NON	Nom de la mutuelle :

Votre enfant pratique-t-il une autre activité, si oui laquelle ? \_\_\_\_\_

Je suis disponible pour (ponctuellement) :

Accompagner les équipes lors des déplacements	OUI	NON
Participer à l'organisation d'événements	OUI	NON



# DECHARGE DE RESPONSABILITE

## MEDICALE

### AUTORISATION PARENTALE DE SOINS EN CAS D'ACCIDENT

Je soussigné(e), nom, prénom, qualité

---

En cas d'accident de : nom, prénom du licencié

---

#### Autorise par la présente :

- Tout examen ou intervention chirurgicale qui serait nécessaire
- Le responsable de l'association, du Comité ou de la FFR à :

Prendre toutes mesures utiles et notamment à demander son admission en établissement de soins.

Prendre l'enfant à sa sortie, uniquement en cas d'indisponibilité absolue des parents ou représentant légal du mineur.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Coordonnées de la personne à joindre en cas d'accident :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Téléphone Fixe \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

#### Coordonnées du médecin traitant :

Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_



## AUTORISATION DE TRANSPORT

Je soussigné(e), Monsieur, Madame ..... représentant légal de  
..... autorise celui-ci/celle-ci à participer aux  
compétitions dans lesquelles le club est engagé et à se déplacer à bord des véhicules mis à disposition par  
le club (voiture, minibus, bus, train, avion.. .) conformément et en application des réglementations en vigueur.

Date ..... Signature :

## ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné \_\_\_\_\_ (Responsable légal de l'adhérent mineur)

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'**U.S.Tours** pour la saison 2018/2019 et en  
accepte les conditions.

Date et signature du licencié

Date et signature du ou des représentant(s) légal(aux)



## AUTORISATION PHOTOGRAPHIE ET/OU FILM

Dans le cadre de l'inscription au club de l'US Tours de votre enfant, celui-ci pourra être amené à être photographié et/ou filmé.

Ces photos et vidéos pourraient être publiées et diffusées dans le cadre de la communication de l'US Tours rugby.

Ces photographies et vidéos ne seront accompagnées d'aucune information susceptible de rendre identifiable votre enfant et votre famille, dont le nom ne sera pas mentionné.

Les légendes accompagnant les photographies ne porteront pas atteinte à la réputation de votre enfant ou à sa vie privée.

Nous vous remercions de nous confirmer votre approbation sur l'utilisation de ces photographies.

Je soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Père / mère / tuteur de l'enfant : .....

Autorise la publication et la diffusion des photos et des vidéos de mon enfant dans le cadre de la communication de l'US Tours rugby

N'autorise pas la publication des photos et vidéos de mon enfant

Fait à ....., le .....

Signature du représentant légal

*Demande d'autorisation parentale de diffusion de photographies sur internet conforme à l'article 9 du Code civil.*



## LA COTISATION 2018/2019

Le montant de la cotisation 2018/2019 comprend le règlement de la licence et permet l'obtention d'un short, d'une paire de chaussettes et d'un vêtement (à définir) aux couleurs de l'US Tours Rugby

*Option 1 : Cotisation* 180€

*Option 2 : Cotisation + don* 350€ (-200€)\*

*\*Vous souhaitez soutenir les actions des sections jeunes de l'US Tours et nous aider à nous développer*

*Pour mieux accompagner vos enfants : faites un don*

*Vous réalisez 2 paiements :*

*-Le premier de 50€ que nous reversons à la FFR au titre de la licence*

*-Le second de 300€ qui constituera un don à l'UST et vous donnera droit à une déduction d'impôts de 66% soit 200€*

*Coût final : 50 + 100 = 150€*

### Réduction famille:

2ème enfant: - 30€

3ème enfant: - 60€

4ème enfant: - 90€

### **Paielement du montant total :**

<b>Moyens de paiement</b>	<b>Montant</b>	<b>Date(s) d'encaissement</b>
Chèques		
Espèces		
Chèques ANCV		
Passeport loisirs		
Chèques CAF		
Autres		

**Attention, seuls les dossiers complets seront récupérés  
Et pris en compte pour les inscriptions**